

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

PREFECTURE

Mission interministérielle de coordination
Politiques interministérielles économie et environnement

Moulins, le 18 juillet 2018

Affaire suivie par Valérie Vilagos
Tél. : 04 70 48 33 05
valerie.vilagos@allier.gouv.fr

**AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTESTATION DE DÉPÔT DE DOSSIER

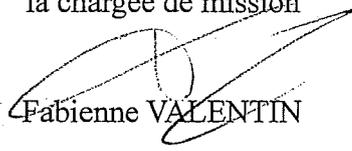
Le dossier de Société COLAS Rhône-Alpes Auvergne
demeurant à Lyon – Immeuble Echangeur – 2, avenue Tony Garnier
relatif à une centrale d'enrobage mobile à chaud
situé(e) à Yzeure – Zone d'activité du Rancy (section YP – parcelles 11 et 98 pour parties)
a été déposé le
a été reçu le 18 juillet 2018 (2 exemplaires)

par la **Mission interministérielle de coordination (Politiques interministérielles économie et environnement)**.

Ce dossier sera examiné par les services compétents afin de déterminer si les pièces jointes sont irrégulières ou incomplètes. Un complément de dossier pourra être demandé. L'instruction ne sera engagée qu'après réception du dossier complet.

Conformément à l'article R 512-37 du code de l'environnement, dans le cas où l'installation n'est appelée à fonctionner que pendant une durée de moins d'un an, dans des délais incompatibles avec le déroulement de la procédure normale d'instruction, le préfet peut accorder, à la demande de l'exploitant et sur le rapport de l'inspection des installations classées, une autorisation pour une durée de six mois renouvelable une fois, sans enquête publique et sans avoir procédé aux consultations prévues aux articles R 181-23, R 181-29 et R 181-38.

Pour la Préfète et par délégation,
la chargée de mission


Fabienne VALENTIN